

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'entregistrement : 13/10/2022 6626 1. Inflitulé du projet Création d'un forage de 105 mètres de profondeur prévu pour un prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale SCEA RIGAUX Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les risérues du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les réventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire							
13/10/2022 13/10/2022 6626 1. Intitulé du projet Création d'un forage de 105 mètres de profondeur prévu pour un prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Dénomination ou raison sociale Prénom SCEA RIGAUX RIGAUX Jean-Edouard Alboilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie R° de catégorie et sous-catégorie Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Création d'un forage de 105 mètres de profondeur prévu pour un prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne Notabilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Création d'un forage de 105 mètres de profondeur prévu pour un prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Création d'un forage de 105 mètres de profondeur prévu pour un prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie RCS / SIRET 3 8 4 0 0 0 3 1 3 3 0 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie RCS / SIRET 3 8 4 0 0 0 3 1 3 3 0 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'aufres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilité à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilité à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 3 8 4 0 0 3 1 3 3 0 0 0 1 2 Forme juridique SCEA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m.							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
A. Caractéristiques générales du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet Caractéristiques générales du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 27-a) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
27-a) Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 105 m. 4. Caractéristiques générales du projet							
4. Caractéristiques générales du projet							
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition							
Le siège d'exploitation de la SCEA RIGAUX se situe sur la commune de SAINT JOSSE AU BOIS commune de TORTEFONTAINE							
(62140). L'exploitation produit principalement des céréales, des pommes de terre, pois de conserve, lin, colza.							
Afin de garantir la qualité de ces productions, la SCEA RIGAUX souhaite pouvoir irriguer ses parcelles et envisage donc de							
réaliser un forage derrière l'exploitation sur la commune de TORTEFONTAINE. Le forage est le seul moyen d'accéder à l'eau							
puisque la ressource en eau de surface est trop éloignée ou n'est pas suffisante. Suite à l'incertitude de trouver de l'eau à un							
débit suffisant ,la SCEA RIGAUX souhaite effectuer 2 forages d'essais. Ces forages seraient réalisés sur la même parcelle cadastrale.							
A l'issue de la recherche, un seul forage sera exploité. PROJET en surface (PAC 2022) et volumes :							
PROJET en surface (PAC 2022) et volumes :							
PROJET en surface (PAC 2022) et volumes :							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Fournir de l'eau au débit moyen de 120 m³/h (résultat après essais de pompage) pour l'irrigation des cultures.

Besoin annuel estimé à 80 000 m³ / an, afin de garantir la qualité des différentes productions.

Il est prévu de faire fonctionner la pompe du forage au maximum 20 heures par jour soit un volume prélevé prévisionnel journalier de 2400 m3. La campagne d'irrigation est prévue pour un démarrage autour du 15 juin et un arrêt au plus tard au 15 septembre. Le nombre de jours d'irrigation par semaine pourra être de 7 jours si les conditions climatiques du moment et les cultures en place le nécessitent. Ces choix de déclencher ou non l'irrigation des cultures sera guidé par l'utilisation d'outils d'aide à la décision (OAD) tels que les sondes tensiométriques ou les bilans hydriques à la parcelle. Ces outils permettent de déclencher l'irrigation aux moments les plus opportuns et permettent de justifier la bonne utilisation de la ressource. Néanmoins, ce nombre de jours hebdomadaire pourra être limité et les heures d'irrigation permises dans la journée pourront être réduites en cas de prise d'un arrêté sécheresse. Dans ce cas, ce sont bien les prescriptions de cet arrêté sécheresse qui s'appliquent à l'ensemble des irrigants du territoire.

Pour ce qui concerne le nombre de jours en continu sur la période d'irrigation, il sera également variable d'une année sur l'autre. Toutefois, il est prévu de gérer au mieux le volume annuel demandé dans le cadre de ce dossier de demande de création de forage qui est fixé à 80 000 m3. Au vu des cultures prévues en irrigation, le nombre de jour maximal en continu sur la période d'irrigation ne dépassera pas les 33 jours, chaque jour il y aura une pause de minimum 4 heures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieur (0 à 60 m) et d'un tubage crépiné de 45 mètres dans sa partie inférieure. (cf annexe 7)

Une margelle bétonnée sera ´conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 120 m³/h (à vérifier suite aux essais de pompage) pour un volume prélevé maximum annuel de 80 000 m³/an.

L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée.

L'irrigation sera pratiquée par la technique d'aspersion avec enrouleurs.

Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.

	ماریمان (م) مانمیا	vication la projet a t il	444 au aara	l il coursic	2				
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Rubrique 1.1.1.0: demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003. - Rubrique 1.1.2.0: déclaration de prélèvements d'eaux souterraines, compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.									
4.5 Dimensions et caractéristiques du	4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées								
Gran	deurs caractéris	stiques			Valeur(s)				
Profondeur du forage Diamètre foration Diamètre tubage débit de prélèvement superficie du chantier pendant les travaux superficie de l'emprise en phase d'exploitation 105 m 381 mm 315 mm 120 m3/h 100 m² 3 à 9 m²									
4.4 Localization du projet									
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long °	_'"-	Lat ° ' " _				
Les deux propositions seront réalisés sur la même parcelle. Parcelle n°157 cadastrée section E sur la commune de TORTEFONTAINE	et c), 7°a), k 10°,11°a) b) 38°; 43° a), l'article R. 1: l'environner Point de dé	épart :	lambert 2 ét Proposit X:568819 Y:259498 Z: 96 m Long°	ion n°1 9 36	lambert 2 étendu Proposition n°2 X:568699 Y:2595212 Z: 96 m Lat ° _ ' _ " _				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non									
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère TERNOIS/VAL D'AUTHIE codé 003b. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la Vallée de l'Authie. La pente générale des couches s'oriente du Nord-Est vers le Sud-Ouest. La craie est protégée par une couche de limon argilo-sableux à l'aplomb de l'endroit où est projeté le forage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3 à 9 m² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	uniquement lors de la réalisation du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Uniquement lors de la phase de travaux. La pompe immergée sera alimentée électriquement, ce qui n'engendrera aucune émergence sonore lors de l'exploitation du forage. I

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour les productions de pommes de terre et de légumes afin de répondre aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permettra à l'exploitation de pérenniser son activité.
6.2 Les incide approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez leso	quelles	
	de forage agricole et AE r) n'est plus utilisé. (Ann		ins de	500 m du projet. Le puits communal référencé au BRGM BSS000CJXJ
(0024270036/1) ii est plus utilise. (Alli)	ieke o)		
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels:	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines.
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² à 9 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE DE L'AUTHIE.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires	
Objet	
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié ;	naire » - X
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peud'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	ut s'agir 🛮
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer opaysage lointain;	
Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 12 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environne plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes da complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. C devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau e d'eau;	ement : Itées et Ce plan
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. D autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le pro susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	TORTEFONTAINE	le, 13/10/2022
Signature	5	